



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

2026 - 2030

**Schéma
de promotion
des achats
socialement et
écologiquement
responsables
(SPASER)**

2026 - 2030

Sommaire

Éditoriaux	3
Introduction	5
Axe 1 - Le tissu économique girondin	6
Ambition - Avoir une commande publique départementale ancrée dans ses territoires.	9
Axe 2 - Insertion et inclusion	10
Ambition 1 - Poursuivre les achats concourant à l'insertion des personnes rencontrant des difficultés professionnelles.	13
Ambition 2 - Promouvoir l'accès à la commande publique aux acteurs de l'insertion sur le territoire girondin.	14
Axe 3 - Environnement	16
Ambition 1 - Renforcer les achats publics tournés vers l'économie circulaire pour tenir compte de la durabilité.	19
Ambition 2 - Renforcer les achats publics visant à réduire l'impact sur l'environnement et la santé des habitants.	20
Axe 4 - Gouvernance	21
Ambition 1 - Engager et impliquer les parties prenantes et les acteurs du SPASER dans un processus responsable.	23
Ambition 2 - Développer les partenariats avec les opérateurs engagés dans une démarche d'achats responsables.	24
Glossaire	25

Éditoriaux

« En Gironde, nous mettons la commande publique au service de notre volonté politique. »



Elle se concrétise par des achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, favorisant l'économie girondine (TPE/PME, structures de l'ESS) respectueux de la santé humaine et environnementale, réduisant les effets de la collectivité sur le climat...

Si l'offre socialement et écologiquement responsable est parfois limitée, ces commandes permettent de développer des filières durables et solidaires dans notre département, contribuant ainsi à faire évoluer les modes de consommation.

Enfin, grâce à un travail de veille au niveau national, nous avons mis en place le premier réseau d'acheteurs départementaux néo-aquitains. C'est une fierté, et l'occasion pour nous de remercier celles et ceux qui œuvrent à faire de nos achats publics un levier pour assurer les solidarités humaines et territoriales.

Ce nouveau SPASER se déploiera sur 5 ans, avec un suivi annuel et une clause de revoyure à la moitié de la période, cohérent avec notre orientation politique : en faire un outil de long terme. Selon nous, le bénéfice des actions sera d'autant plus grand que ce schéma permet d'éprouver, de réorganiser au besoin les systèmes et de transformer les représentations de la commande publique.

Ainsi, le SPASER III redéfinit durablement la stratégie de la commande publique départementale, pour répondre aux mutations sociales et écologiques de notre société, et rendre compte aux citoyens d'une utilisation de l'argent public concrètement utile à leur quotidien.

Jean-Luc GLEYZE
Président du département
de la Gironde

Corinne MARTINEZ
Vice-présidente chargée
des finances et achats



« Le département de la Gironde est confronté à une situation budgétaire inédite qui nous invite à renforcer le caractère précautionneux de la dépense publique. Celle-ci doit encore plus aujourd'hui être utilement ciblée autour des objectifs clairs de solidarités sociale et territoriale promus par le Département. »

Le SPASER, pour Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, est un instrument stratégique hautement efficace pour orienter les politiques d'achats des collectivités territoriales à un moment précis de la vie de nos sociétés où les enjeux d'insertion sociale, de réduction des impacts environnementaux de nos actions ou encore d'encouragement de l'économie circulaire n'ont jamais été aussi forts.

Conscient de sa responsabilité et fidèle à ses engagements d'une Gironde résiliente, le Département s'est saisi de cet outil créé en 2015 pour structurer l'ensemble de sa politique de commande publique. Mieux : notre collectivité a fait le choix d'aller au-delà des prescriptions minimales définies par le législateur en déclinant des ambitions qui ont toutes en commun d'avoir un impact direct sur la vie des territoires girondins et de leurs habitantes et habitants.

Concrètement, cela veut dire que plus de 496 millions d'euros maximum ont été contractés en 2025 avec des opérateurs économiques. Pour garantir la réalisation de nos objectifs, 15 actions structurantes et 28 indicateurs ont été définis de manière collaborative. Ils feront l'objet d'un suivi scrupuleux. Le SPASER Girondin dans sa troisième édition est un outil dont la vocation première est d'être opérationnelle et directement performant pour ces publics cibles. Notre commande publique se veut donc ancrée dans les territoires, grâce à l'établissement d'une cartographie de l'éco-système départemental, l'amélioration du sourcing ou encore l'amplification de l'approvisionnement en denrées alimentaires en circuit court. Notre commande publique se veut aussi orientée insertion inclusion, en visant prioritairement les allocataires du RSA, les personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ou encore les acteurs de l'ESS via par exemple l'outil des clauses d'actions sociales et le contrat que nous avons signé sur le transport des élèves en situation de handicap.

Face au réchauffement climatique qui impacte structurellement notre territoire, notre commande publique se veut également sobre et durable en visant le renforcement de la prise en compte du réemploi et du recyclage, l'avancement de la sobriété numérique ou encore la lutte contre le réchauffement climatique. Notre commande publique se veut enfin responsable et participative en choisissant de mieux impliquer les parties prenantes, externes comme internes, notamment ses agentes et agents, via des instances de gouvernance renouvelées et la création d'un club SPASER.

Notre responsabilité est grande. Le levier de commande publique est majeur. Si l'acronyme est encore peu connu alors qu'il existe depuis plus de 10 ans, le SPASER peut créer de grandes choses, surtout s'il est Girondin.

Stéphane CORBIN,
Directeur général des services



Introduction

SUR LES QUATRE DERNIÈRES
ANNÉES, QUASI

500 contrats

CONCLUS POUR UN MONTANT
MOYEN DE

350 M€

Définition

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) fixe les objectifs de la politique du Département en termes d'achats durables.

Les achats publics, au sein du Département, c'est en moyenne, sur les quatre dernières années, quasi 500 contrats conclus pour un montant moyen de 350 millions d'euros maximum.

La SPASER comprend des dimensions sociales, environnementales et circulaires de l'achat public.

En adoptant un tel document, le département de la Gironde s'engage alors dans une démarche résiliente et d'amélioration constante afin de répondre aux défis majeurs que sont la préservation de la santé, de la biodiversité et des ressources naturelles, l'intégration sociale et professionnelle de personnes fragiles et la pérennité du tissu économique départemental.

Les 6 dates clés

17 août 2015

Loi n°2015-992 relative à la **transition énergétique** pour la croissance verte, article 76.

22 août 2021

Loi n°2021-1104 portant lutte contre le **dérèglement climatique** et renforcement de la résilience face à ses effets.

3 juin 2025

Lancement des travaux pour le bilan du SPASER II ; **début de réflexion sur le SPASER III.**

13 avril 2017

Le département de la Gironde vote en séance plénière son **SPASER I** pour la période 2017-2021.

13 décembre 2021

Le bilan du SPASER I est présenté en séance plénière. Le département de la Gironde adopte son **SPASER II** pour la période 2021-2025.

8 juin 2026

Proposition de vote du **SPASER III** pour la période 2026-2030.



Axe 1

**Le tissu
économique
girondin**

Si les principes posés par le code de la commande publique de transparence, d'égalité de traitement et de libre accès restent les principes directeurs de la commande publique départementale, le Département a la volonté de rendre plus prégnante l'efficacité de sa commande publique sur ses territoires. Ce, en poursuivant l'ouverture des marchés aux entreprises de toute taille, en contribuant au développement économique du territoire, en facilitant l'accès aux Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME), par des actions concertées, en ayant pour ambition d'avoir une commande publique responsable.



AMBITION

Avoir une commande publique départementale ancrée dans ses territoires.



Objectif cible

Suivre l'impact de la politique d'achat responsable départementale sur les opérateurs des territoires girondins.



Action 1

Établir une cartographie des opérateurs de l'écosystème girondin ou tissu économique dès 1€.

- montant des marchés publics et accords-cadres exécutés aux établissements : Grande entreprise (GE), Entreprise de taille intermédiaire (ETI), PME du territoire dès 1€ (en Gironde et hors Gironde)
- nombre de contrats notifiés aux établissements (GE, ETI, PME) du territoire dès 1€ (en Gironde et hors Gironde)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2027



Action 2

Anticiper le sourçage tout en améliorant la qualité des informations récupérées auprès des opérateurs économiques et leur capitalisation.

- nombre de fournisseurs girondins « conventionnels » sourcés (nombre des fournisseurs et qualité des données des fiches renseignées)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2027



Action 3

Donner de la visibilité et de la lisibilité à la commande publique départementale sur ses territoires.

- nombre d'actions de communication ciblée en interne et à l'externe concernant la commande publique départementale

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : 2026 – 2030



Action 4

Suivre l'évolution du délai global de paiement dans les achats du Département.

- le délai global de paiement moyen
- le pourcentage de mandats respectant le délai global de paiement

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 5

Amplifier l'approvisionnement en denrées alimentaires en circuit court.

- part (%) des marchés publics et accords-cadres prenant en compte l'approvisionnement en circuit court

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : 2026-2030 (lors du renouvellement des contrats publics concernés)

Actions structurantes menées en parallèle :

- Travailler sur la performance achat avec les opérateurs économiques en cours d'exécution de marché/contrat.
- Poursuivre les réflexions liées au développement d'achats innovants sur tous les champs de la commande publique.



Axe 2

Insertion et inclusion

κ L'ASSOCIATION ACTION POUR L'ANIMATION DES ESPACES DE VIE (APAEV),
À LESPARRE-MÉDOC, ŒUVRE POUR L'INSERTION DES PERSONNES EN
SITUATION DE PRÉCARITÉ.

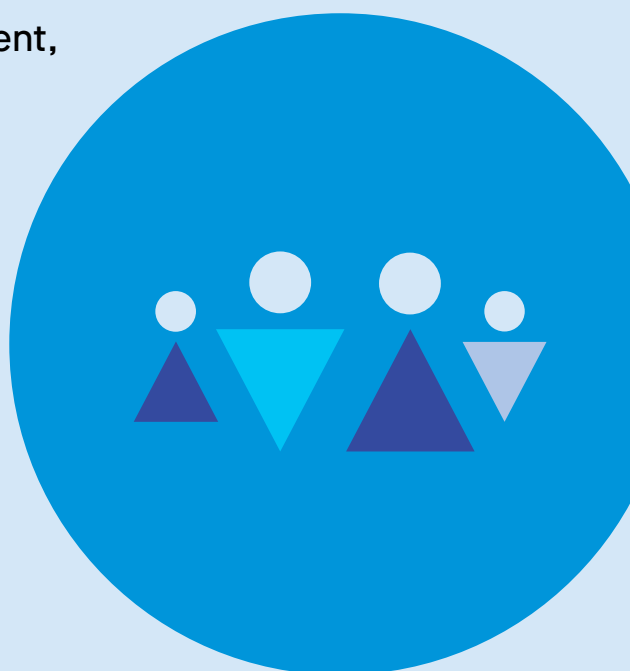
Le département de la Gironde poursuit sa démarche de faire de la commande publique un outil d'inclusion et de solidarité.

Il réaffirme aussi sa volonté de diversifier les publics fragiles bénéficiaires des clauses sociales et de renforcer l'impact des marchés sur l'emploi local.

En s'appuyant sur les dispositions du code de la commande publique, il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des personnes fragiles et/ou éloignées du marché du travail.

« Dans un contexte budgétaire qui contraint chaque choix, le département de la Gironde fait le pari de l'investissement social : en mobilisant ses achats publics au service de l'insertion, via les marchés réservés et les clauses sociales, il crée des opportunités concrètes pour les allocataires du RSA accueillis dans nos Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En tant qu'inter réseau, nous en sommes convaincus : sans cet engagement du Département, les structures ne pourraient ni diversifier leurs activités, ni rayonner sur l'ensemble du territoire girondin. »

Mélanie MAUNOURY - Présidente d'INAÉ Nouvelle-Aquitaine



AMBITION 1

Poursuivre les achats concourant à l'insertion des personnes rencontrant des difficultés professionnelles.



Objectif cible

Développer et diversifier les mesures et publics touchés en matière d'insertion professionnelle sur le territoire girondin.



Action 1

Identifier des achats comportant une clause d'insertion sociale et mesurer leur impact sur le territoire girondin.

→ nombre des marchés publics et accords-cadres exécutés (dépenses réelles) intégrant une considération sociale et/ou un critère via le nombre d'heures réalisées d'insertion (seuil à 60 000€)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 2

Identifier des achats comportant une clause d'actions sociales et mesurer leur impact sur le territoire girondin.

→ nombre des marchés publics et accords-cadres exécutés (dépenses réelles) intégrant une considération sociale et/ou un critère via des actions sociales (seuil 1€)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 3

Développer la clause d'insertion et favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

→ nombre d'heures d'insertion réalisées sur les opérations et marchés publics et accords-cadres concernés
→ nombre de salariés bénéficiaires des clauses d'insertion réalisées (avec valeur plus précise sur les bénéficiaires du RSA)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026

AMBITION 2

Promouvoir l'accès à la commande publique aux acteurs de l'insertion sur le territoire girondin.



Objectif cible

Développer la commande publique départementale en faveur de la cohésion sociale.



Action 1

Identifier les achats dès 1€ au bénéfice des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

- montant des dépenses réelles de marchés publics et accords-cadres attribués à des entreprises de l'ESS (seuil 1€)
- nombre d'entreprises de l'ESS girondines sourcées (nombre des fiches renseignées et qualité des données)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 2

Identifier les achats dès 1€ pouvant être réservés au bénéfice des structures inclusives.

- montant de dépenses réelles de marchés publics et accords-cadres réservés exécutés vers des Entreprise adaptée (EA), Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), dès 1€

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 3

Identifier les achats dès 1€ pouvant être réservés au bénéfice des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

- montant de dépenses réelles de marchés publics et accords-cadres réservés exécutés vers SIAE dès 1€

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026

Actions structurantes menées en parallèle :

- Diversifier les marchés réservés d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support la réalisation de prestations de services ou intellectuelles.
- Diversifier les marchés publics et accords-cadres avec des clauses d'insertion hors marchés de travaux.
- Poursuivre les engagements pris par la collectivité en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes et de lutte contre les discriminations dans les achats publics.



↑ TOIT DU COLLÈGE ANDRÉE CHEDID, AU HAILLAN



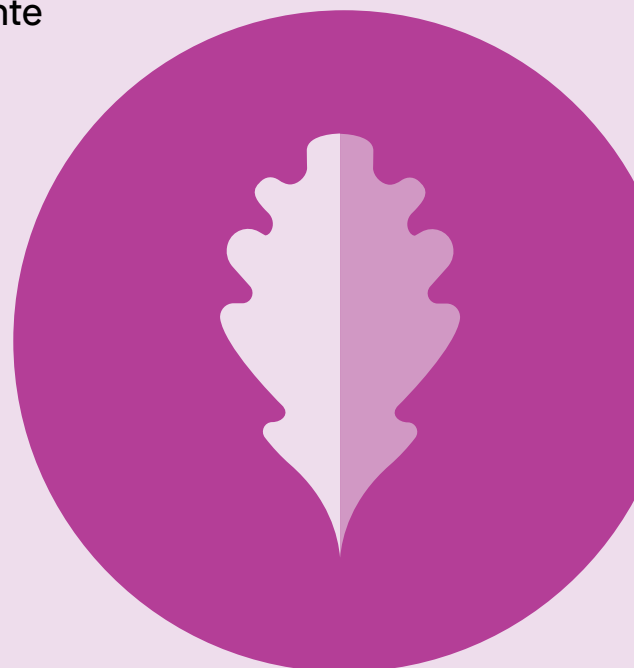
Axe 3

Environnement

Conscient des enjeux climatiques et environnementaux, marqués par les incendies de 2022, le Département souhaite plus que jamais une commande publique inscrite dans un processus de transformation durable participant notamment à réduire l'empreinte carbone, à encourager l'économie circulaire, à promouvoir la sobriété numérique.

« Dans le cadre d'un budget très contraint, la stratégie engagée par le Service des usages numériques de la DSIN en 2025 et 2026 s'inscrit dans une démarche de maîtrise et d'optimisation des ressources, en privilégiant autant que possible la réparation, le reconditionnement et la réutilisation des équipements existants. Cette orientation permet non seulement de limiter le renouvellement systématique des matériels, mais également de prolonger significativement leur durée de vie lorsque les conditions techniques le permettent. En parallèle, une attention particulière est portée à la maintenance, à la remise en état et au réemploi des équipements, afin de favoriser une gestion plus durable, responsable et efficiente du parc informatique départemental. »

Fernando GAMITO - Adjoint au Chef du Service usages numériques de la Direction des systèmes d'information et du numérique du département de la Gironde



AMBITION 1

Renforcer les achats publics tournés vers l'économie circulaire pour tenir compte de la durabilité.



Objectif cible

Mesurer la prégnance de l'économie circulaire dans les achats départementaux.



Action 1

Renforcer la prise en compte de la réutilisation, du réemploi, du recyclage, et de l'usage de matériaux biosourcés.

→ montant des dépenses d'achats réalisés de produits issus du réemploi / réutilisation et contenant des matières recyclées, par catégorie de produits : Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026

→ nombre de marchés publics et accords-cadres incluant une considération relative au réemploi de matériaux

🕒 Date prévisionnelle de mise en œuvre : 2027-2030



Action 2

Valoriser les achats d'équipements informatiques à l'aune de l'économie circulaire.

→ taux de renouvellement annuel des équipements informatiques et téléphoniques

→ part (%) des matériels reconditionnés présents dans le parc de PC et de téléphones

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026

AMBITION 2

Renforcer les achats publics visant à réduire l'impact sur l'environnement et la santé des habitants.


Objectif cible

Prioriser les achats respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Action 1

Prioriser le recours aux produits et/ou dispositions respectueux de la biodiversité.


→ nombre de marchés qui comprennent des dispositions environnementales en lien avec la préservation de biodiversité (toute nature de besoin)

 **Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026**

Action 2

Réduire l'impact des transports dans les achats du Département.


→ nombre de marchés publics et accords-cadres présentant des conditions d'exécution favorisant la baisse d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) liées au transport pour l'exécution du marché/la livraison

 **Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026**

Action 3

Réduire la consommation énergétique des infrastructures numériques pour avancer dans la sobriété numérique.


→ nombre de marchés liés aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) avec critère d'écoconception

 **Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026**

Action 4

Mesurer les émissions indirectes des gaz à effet de serre de ses achats et cibler des leviers de réduction contre le réchauffement climatique.

→ évaluation du coût carbone des achats en lien dans le cadre du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département

 **Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2027**

Actions structurantes menées en parallèle :

- Élaborer et diffuser un clausier environnemental utilisable pour toute procédure de marché public et accord-cadre.
- Mener une réflexion sur la valorisation des variantes écoresponsables autorisées dans les marchés publics.
- Mener une réflexion sur comment réduire la consommation énergétique ou la consommation d'eau lors des opérations de travaux.

Axe 4

Gouvernance

Par ce quatrième axe, le Département souhaite renforcer la culture achat au sein de la collectivité, outiller les agents, les associer au suivi du SPASER et fluidifier les processus.

L'achat doit devenir un levier stratégique, en congruence avec les priorités sociales, environnementales et économiques du Département.

« La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine soutient depuis plusieurs années maintenant le Département dans sa volonté affirmée d'amplifier ses achats publics responsables en favorisant le lien et la connaissance des structures de l'ESS. Elle a pu contribuer, dans une démarche partenariale, à la construction de ce nouveau SPASER et poursuivre l'engagement commun pour le développement d'une commande publique responsable. »

Mélanie THUILLIER - Co-directrice de la CRESS Nouvelle-Aquitaine



AMBITION 1

Engager et impliquer les parties prenantes et les acteurs du SPASER dans un processus responsable.



Objectif cible

Définir un dispositif de pilotage clair et fluide des achats responsables.



Action 1

Animer des instances de gouvernance : référents/club SPASER, le Comité de pilotage (COFIL) Achats avec intégration volet SPASER.

→ nombre de réunions, par type de réunion

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 2

Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus aux achats responsables.

→ nombre d'agents et d'élus départementaux formés aux achats écologiques et/ou aux achats responsables y compris sur la transition environnementale

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 3

Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus à la déontologie en matière de commande publique.

→ nombre d'actions de sensibilisation des agents départementaux sur la déontologie de l'achat public

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026

AMBITION 2

Développer les partenariats avec les opérateurs engagés dans une démarche d'achats responsables.



Objectif cible

Animer le tissu économique local pour diffuser le processus départemental d'achat responsable.



Action 1

Renforcer les relations avec les partenaires économiques et les organisations professionnelles autour de la démarche d'achats responsables.

→ nombre de réunions réalisées par an avec les têtes de réseaux et les organisations professionnelles autour du SPASER, des achats responsables et de la programmation des achats

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2026



Action 2

Promouvoir en interne les entreprises de l'ESS pour mieux faire connaître leur diversité.

→ en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), réalisation, suivi (dont actualisation) et large diffusion aux directions départementales d'un annuaire dynamique des entreprises de l'ESS

🕒 Date prévisionnelle de début de mise en œuvre : à partir de 2027

Actions structurantes menées en parallèle :

- Mener une réflexion sur l'utilisation du logiciel SIS dès 1€ HT.
- Mener une réflexion sur la mise en place de l'interfaçage SIS/GDA.
- Insérer une clause dans les Rapports d'analyse des offres (RAO) de toutes les procédures de marchés publics et accords-cadres pour valoriser la prise en compte du SPASER.
- Mener une réflexion sur une mutualisation des outils d'indicateurs SPASER utilisés par les différentes directions.
- Mener une réflexion sur la mise en place et diffusion d'un outil centralisant les indicateurs du Conseil départemental de la Gironde.
- Définir un cadre de recours aux centrales d'achats (procédure et évaluation de la performance économie ainsi que des considérations sociales et environnementales du SPASER départemental).
- Mener une réflexion pour développer la phase d'évaluation du besoin d'un marché public afin d'assurer l'objectif de prise en compte du coût global/cycle de vie.

Glossaire

A

Achat inclusif : démarche d'achat visant à intégrer des considérations sociales (handicap, insertion, égalité) dans les marchés

Achats responsables/durables : achats prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux sur tout le cycle de vie du produit ou service

Allotissement : principe qui impose que les marchés publics soient constitués de plusieurs sous-ensembles appelés « lots » (techniques ou géographiques) en répartissant des prestations distinctes qui répondent au besoin de l'acheteur. L'allotissement favorise la concurrence entre les entreprises quelle que soit leur taille, et leur permet d'accéder à la commande publique.

B

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) : inventaire des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités d'une organisation (entreprise, collectivité, établissement public), comprenant les émissions directes et indirectes sur une période donnée, généralement une année

C

Clauses : dispositions contractuelles précisant les obligations des parties (techniques, sociales, environnementales, d'exécution...)

Comité de pilotage (COFIL) : instance de gouvernance chargée de définir les orientations stratégiques, de suivre l'avancement et de valider les décisions clés d'un projet ou d'une politique publique. Il réunit généralement les principaux décideurs et parties prenantes et veille à la cohérence des actions avec les objectifs fixés

Commission d'appel d'offres (CAO) : instance chargée d'analyser les offres et d'attribuer certains marchés publics selon des règles formalisées

Computation des seuils : opération consistant à additionner l'ensemble des prestations homogènes ou constituant une unité fonctionnelle, toutes directions confondues, sur la durée prévisible du marché afin de déterminer les obligations de publicité et de mise en concurrence applicables

Considération : prise en compte d'un enjeu spécifique (social, environnemental, innovation) dans la définition ou l'analyse d'un marché

Coût total de possession (CTP) – TCO en anglais : est l'addition des dépenses liées à un achat sur toute sa durée de vie (coût d'acquisition + coût d'exploitation + coût de la maintenance/d'entretien + coût lié à la fin de vie du produit + coûts annexes type assurances)

Critères : éléments utilisés pour analyser et comparer les offres (prix, qualité, valeur technique, impact social, durabilité, etc.)

D

Document structurant : document de référence qui formalise et cadre une politique, une organisation ou un processus, en définissant ses objectifs, ses principes et ses modalités de mise en œuvre. Il constitue un socle commun partagé au sein de la collectivité, permettant d'harmoniser les pratiques, d'assurer la cohérence des actions et de guider les acteurs dans la conduite des missions.

E

Économie circulaire : modèle économique consistant à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Les principes de l'économie circulaire sont le réemploi, la réutilisation, le recyclage, l'éco-conception.

Économie sociale et solidaire (ESS) : ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont en partie publiques.

Entreprise à mission : entreprise qui inscrit dans ses statuts une raison d'être et des objectifs sociaux ou environnementaux, suivis par un comité dédié

Entreprise adaptée (EA) : entreprise employant majoritairement des travailleurs en situation de handicap, exerçant une activité économique en milieu ordinaire

Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) : établissement médico-social permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle avec un accompagnement adapté

I

Innovation : solution nouvelle ou significativement améliorée, mise en œuvre de façon opérationnelle, offrant une réponse plus performante à un besoin. Son caractère innovant s'apprécie selon : nouveauté ; performance environnementale (empreinte carbone, recyclabilité), technique (durabilité, sécurité), économique (réduction du coût global, de maintenance, des consommations) ou sociale (conditions de travail, insertion) ; niveau de maturité ; degré de diffusion (peu répandue).

L

Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) :

la loi du 10 février 2020 impose et encourage l'intégration de pratiques d'économie circulaire dans les achats publics, notamment via l'obligation d'acquies certains produits issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (article 58)

M

Marché public : contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public et un opérateur économique pour répondre à un besoin en travaux, fournitures ou services

Marché réservé : marché public réservé à certaines structures (EA, ESAT, SIAE) afin de favoriser l'emploi de personnes en difficulté ou en situation de handicap

Matériaux biosourcés : les matériaux biosourcés sont issus de matières organiques renouvelables d'origine végétale ou animale (bois, chanvre, paille, lin, etc.).

Matériaux bas carbone : les matériaux bas carbone ont un cycle de vie (production, transport, mise en œuvre et fin de vie) qui génère de faibles émissions de gaz à effet de serre, notamment de CO₂, en privilégiant des procédés de fabrication optimisés, des matières recyclées ou renouvelables, des circuits d'approvisionnement limitant les émissions.

N

Neutralité carbone : situation dans laquelle le bilan des émissions de gaz à effet de serre est nul, les émissions générées par les activités humaines sont compensées par des absorptions équivalentes de carbone par des puits naturels ou technologiques

Nomenclature HA : référentiel de classification des dépenses, qui organise l'ensemble des achats d'une collectivité en familles, sous-familles et segments homogènes

P

Pouvoir adjudicateur : entité soumise aux règles de la commande publique, chargée de passer des marchés publics pour répondre à ses besoins

R

Recyclé(e) : produit fabriqué intégrant, en tout ou partie, des matières issues de déchets ayant fait l'objet d'une opération de recyclage

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (occasion, seconde main ou vie...)

Résilient : capacité d'un système à faire face à des perturbations, à s'adapter et à maintenir ses fonctions essentielles dans la durée

Réutilisation : opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

S

Seuils : les seuils des marchés publics sont des montants financiers qui déterminent les règles et les procédures de passation applicables à un marché public. Selon la valeur estimée du besoin, ils fixent le niveau d'exigence en matière de publicité, de mise en concurrence et de formalisme à respecter par l'acheteur

Sourcing : démarche en amont consistant à vérifier l'adéquation entre réalité du segment économique et besoin d'achat puis à identifier et connaître les opérateurs économiques capables de répondre au besoin

Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) : structure favorisant le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail

T

Transition écologique : processus de transformation des modes de production, de consommation et d'organisation de la société, visant à construire un modèle de développement durable respectueux des limites environnementales, notamment en réduisant les impacts sur le climat, les ressources naturelles et la biodiversité

V

Valorisation : opération par laquelle les déchets sont retraités en substances, matières ou produits de manière à être réutilisés en conservant leur fonction initiale ou à d'autres fins

